

Table ronde 1 : Quelles ressources pour identifier et inventorier les collections ?

Paz Núñez-Regueiro, Musée du quai Branly-Jacques Chirac

Bonjour à tous,

Je vais commencer par vous présenter l'équipe qui travaille à l'unité patrimoniale des Amériques. En premier lieu, vous avez Fabienne de Pierrebourg qui est spécialiste en particulier d'archéologie mésoaméricaine, mais qui mène actuellement des recherches en Guyane et au Brésil, qu'elle aura le temps de vous présenter cet après-midi. Vous avez également Steve Bourget qui est spécialiste d'archéologie andine et en particulier de la culture mochica ; il a également beaucoup travaillé en Amérique du Nord au cours de sa carrière et est référent scientifique de la prochaine exposition américaniste qui aura lieu au musée, exposition qui ouvrira en 2020. Pour ma part, je suis méso américainiste de formation mais je travaille depuis plusieurs années sur la région andine et la Patagonie. Et on lance actuellement un projet sur les collections royales d'Amérique du Nord.

Notre périmètre d'action concerne les Amériques à toutes les périodes, ce qui implique de fait une grande variété parce que nous avons un nombre très important d'aires culturelles du nord au sud du continent. Et notre périmètre intègre également une profondeur chronologique de plusieurs millénaires.

Au musée du quai Branly, les collections américaines comptent pour environ 100 000 objets, dont la part la plus importante concerne les collections archéologiques puisqu'on l'estime à 70 % avec un fond très important de pièces qui nous viennent de Mésoamérique et de la zone Andine. Je ne vais pas revenir sur l'histoire des provenances des autres collections qui s'apparentent bien sûr au parcours qu'a présenté Hélène Joubert.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur les problèmes que posent les collections archéologiques qui sont conservées au musée du Quai Branly mais aussi dans de nombreux musées de France. Et qui concernent une part majoritaire des demandes que l'on reçoit ici au musée, en provenance des musées de France, des Douanes suite aux saisies et du ministère, notamment en ce qui concerne les certificats d'exportation de biens culturels.

Notre collection archéologique ici au musée a un parcours similaire à ce que l'on peut observer ailleurs. Donc un lot très important de pièces qui arrivent au XIXe siècle ou au tout début du XXe siècle, suite à des voyages d'exploration, à des missions scientifiques. Et on a ensuite entre les années 1930 et les années 1970, beaucoup de missions archéologiques qui vont parfois ramener une part importante de leurs produits de fouilles en toute légalité puisqu'il y avait des accords justement pour l'exportation d'une partie de ce matériel. À partir de cette date, lorsque les objets issus de fouilles ne peuvent plus sortir du territoire, on va avoir des entrées de pièces archéologiques de manière beaucoup plus ponctuelle, donc très peu d'achats, surtout des dons, de collectionneurs et d'archéologues également, par exemple Henry Reichlen, qui est quelqu'un qui a beaucoup enrichi les collections du musée. On conserve de lui des archives privées qui sont vraiment une source extrêmement importante pour la documentation des collections et la connaissance du marché de l'art pendant le XXe siècle. Donc c'est vraiment une source que je vous invite également à consulter si vous avez des recherches à mener dans ce domaine.

Je voulais évoquer les problèmes que posent ces collections archéologiques dans le domaine des provenances, dans le domaine des acquisitions. Je vous présente à l'écran l'exemple d'une acquisition réalisée en 2003 par le musée du Quai Branly. C'est une pièce

qui a un pedigree connu. C'est une pièce qui est entrée en Europe en 1870 et qui a été acquise en vente publique. C'est un cas de pièces à pedigree connu qui ne se présente pas souvent. Notre approche concernant l'acquisitions de pièces archéologiques a beaucoup évolué depuis l'ouverture du musée : depuis une dizaine d'années on n'acquiert plus de manière onéreuse des pièces archéologiques, on accepte uniquement des dons puisque souvent il s'agit de pièces venant du milieu privé au sujet desquelles nous n'avons pas suffisamment d'informations concernant leur provenance. Il y a une grande opacité du marché de l'art qui fait que l'on a vraiment du mal à reconstituer les pedigrees de ces collections. L'année dernière, lors d'un comité d'acquisition ici au musée, on nous a proposé un don de pièces archéologiques et celui-ci a été refusé par la commission d'acquisition car celles-ci n'étaient pas suffisamment documentées. Donc on voit vraiment une évolution dans les pratiques, et celle-ci va bien sûr affecter notre façon d'évaluer les avis d'acquisition que nous transmettent les musées de France. Donc on essaye d'intégrer à nos avis, autant que faire se peut, les réflexions que l'on nourrit ici au sein du musée. Et en lien avec notre commission d'acquisition lorsque l'on évalue nos projets d'acquisition.

J'ai commencé avec une acquisition ancienne. Voici notre dernière acquisition concernant les Amériques, un tableau de plumes, qui date du XVIe siècle, et qui a été acquis en vente publique. C'est une pièce qui présente un pedigree qui pour nous est relativement clair. Ce sont des pièces qui sont réalisées peu de temps après la conquête mexicaine et qui rejoignent rapidement les grandes collections princières européennes. C'est une pièce qui est conservée dans son cadre d'origine qui est daté du XVIIe siècle. Et donc c'est une pièce qui ne pose pas de problèmes de provenance. Mais, même sur un cas comme ça, on a eu une demande de l'ambassade du Mexique pour avoir plus d'informations sur le contexte de cette acquisition. Il y a donc une grande vigilance à avoir sur ce type d'acquisition.

Concernant les collections archéologiques du musée qui constituent une part très importante de nos collections, nous avons travaillé dans à l'analyse de leur provenances, sujet qui devient extrêmement important et une de nos missions principales ici au musée pour les années à venir. On a décidé de distinguer différents cas d'études. On a d'une part toutes les collections anciennes qui arrivent avant 1950 qui, en général, ne posent pas de problèmes légaux en relation avec leur acquisition. Vous avez également les pièces acquises entre 1960 et 1997 qui ne contreviennent pas à la convention de l'Unesco. Et, finalement, on va choisir de s'attacher à la documentation des collections qui arrivent après cette date. cela correspond vraiment au moment de la création du musée du Quai Branly, donc toutes les collections acquises à partir de 1998, dont on va essayer d'évaluer avec plus d'attention les provenances.

Cela veut dire revenir sur les dossiers d'acquisition qui sont finalement relativement récents, mais c'est vrai qu'en une vingtaine d'années, on a vu une évolution des pratiques qui a été extrêmement importante, qui s'observe en Europe et qui s'observe également aux États-Unis depuis cinq années de manière extrêmement forte. Vous avez tous les musées américains qui maintenant essaient de documenter leurs collections à partir de 1970 de manière de plus en plus précise. Donc vous voyez ici un cas de dation qui a été réalisé en 2004 et qui aujourd'hui, je pense poserait plus de problèmes qu'il n'a posé en 2004, puisque vous avez des pièces archéologiques de cette collection Georges Halphen qui finalement ont été très peu documentées. Et vous avez également la thématique des restes humains au travers de cette tête-postiche qui était placée au-dessus du paquet funéraire. Sur ce cas précis, par exemple, j'ai reçu récemment une demande des États-Unis d'un collègue à qui on proposait l'acquisition d'une pièce de la collection Georges Halphen et qui me contactait pour avoir plus d'informations sur cette collection parce qu'il pensait que, bien évidemment, on savait parfaitement d'où venaient tous ces objets qui avaient été acquis.

Toute cette recherche autour des collections archéologiques est extrêmement compliquée puisque, comme je vous le disais, le marché de l'art est souvent très opaque. Et donc je



pense qu'il faut vraiment mettre en place une collaboration entre les musées de France pour partager les bribes d'informations que l'on a sur les parcours de ces collections privées, qui prennent des formes difficiles à retracer.

Je vous parlais des collections archéologiques, mais la question peut se poser aussi sur des collections beaucoup plus récentes. Et ça, c'est souvent moins bien connu, il y a beaucoup de pays en Amérique Latine qui ont mis en place des législations très restrictives concernant l'exportation de biens ethnographiques. Par exemple, en Bolivie, vous avez depuis 1961 une loi qui interdit l'exportation des objets ethnographiques antérieurs à 1900. Cela veut dire qu'une part importante de pièces (comme les textiles qui sont très présents dans les collections privées, ou les collections d'art populaire), vous avez une large part de ces collections qui peuvent être concernées par ces restitutions liées à l'exportation des pièces ethnographiques.

Je vous montre un cas très concret, qui est une collection textile que l'on nous avait proposée voici quelques années à l'acquisition. Ce sont des textiles aymaras qui sont des pièces d'une finesse incroyable et qui sont transmis de génération en génération en Bolivie. Ces pièces ont fait l'objet d'un « pillage » (acquisition déséquilibrée) extrêmement important dans les années 1970, en particulier de la part de marchands nord-américains, qui a abouti dans les années 1980 à des législations entre la Bolivie et les États-Unis pour travailler au retour de ces collections. Et vous avez également eu la mise en place en 1987 d'une nouvelle loi qui interdit l'exportation des pièces ethnographiques antérieures à 1950. Vous voyez comment on arrive assez rapidement à cette date. C'est donc un marché très restrictif, il faut vraiment être attentif lorsque l'on se voit proposer des pièces de cette catégorie. Ces exemples sont importants, vous avez aussi les masques, etc., qui sont aussi concernés par ces législations.

En ce qui concerne les Amériques, vous avez aussi tout ce qui est en lien avec les CITES, notamment dans le cas des acquisitions que l'on souhaiterait faire dans les basses terres amazoniennes par exemple. Et on se trouve face à des restrictions très importantes. On a fait en 2008 et en 2010 l'acquisition d'une grande collection d'art plumassier, qui avait été constituée dans les années 1970, donc récemment. Un collègue m'a récemment appris qu'en réalité, ce n'était peut-être pas le cas. Il faut donc justement retravailler sur la provenance de ces collections et collaborer pour plus de transparence.

Il faut souvent attendre quelques années avant d'avoir toutes les informations qui arrivent. Je vous montrais tout à l'heure le tableau de plumes, acquis récemment, le commissaire-priseur n'a toujours pas voulu nous donner le nom de son ancien propriétaire. Et c'est vraiment pour nous très important de le connaître pour pouvoir retracer l'histoire de cet objet extraordinaire.

Pour finir, la question des provenances effectivement nous occupe de manière toute particulière. Si on devait définir d'autres enjeux d'actualité, il y a bien sûr toutes les façons d'intégrer la modernité et la participation des communautés d'origine à nos projets d'acquisition et culturels. Par exemple, vous verrez cet après-midi ce costume de bison blanc qui a été acquis récemment par Steve Bourget lors d'un travail de terrain à la Nouvelles Orléans et nous travaillons actuellement au développement de différents projets collaboratifs pour pouvoir monter des projets de recherche et d'expositions en lien avec les communautés sur place. C'est un travail qui a déjà été mené par Fabienne de Pierrebourg avec les communautés de Guyane, et que l'on va essayer de développer davantage avec les communautés du Canada et des États-Unis dans le cadre de ce projet sur les collections royales d'Amérique du Nord, dont un volet concerne la recherche sur les contextes de collecte et d'acquisition de ces fonds anciens.

Je vous remercie.

